



**LUNG  
CANCER  
CANADA**

**CANCER  
PULMONAIRE  
CANADA**

AWARENESS. SUPPORT. EDUCATION.

SENSIBILISER. SOUTENIR. ÉDUIQUER.

### **DÉTAILS SUR LA POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT ET DATES IMPORTANTES**

|   |  |
|---|--|
| Nom du programme :                            | Prix de recherche Give a Breath          |
| État :  | DEMANDES DÉSORMAIS ACCEPTÉES             |
| <b>Date limite :</b>                          | <b>30 septembre 2025 à 11 h 59 (HNP)</b> |
| Décision prévue :                             | 1 <sup>er</sup> novembre 2025            |
| Date de début du financement la plus proche : | 1 <sup>er</sup> décembre 2025            |

Cancer pulmonaire Canada est heureux d'annoncer le prochaine série de candidatures pour le **Prix de recherche Give A Breath** est désormais ouverte ! Ce prix de recherche annuel a été rendu possible grâce au soutien remarquable de Give a Breath 5K et de son fondateur, Tim Monds, un patient atteint d'un cancer du poumon de stade IV et défenseur de la cause. La bourse de recherche *Give A Breath* vise à soutenir des programmes de recherche axés sur les patients atteints d'un cancer du poumon avancé (c.-à-d. de stade III ou IV) au Canada, donnant la priorité particulièrement aux initiatives de recherche au-delà du traitement de première intention. Nous encourageons les demandes, entre autres, dans les domaines de la recherche biomédicale, clinique, sur les services de santé, sociale et sur la santé des populations.

La bourse de recherche est de réduire le fardeau du cancer du poumon et à améliorer les soins aux patients. Elle n'est *pas* destinée à financer les campagnes de sensibilisation ou des projets d'infrastructure de recherche. Il s'agit d'une subvention de recherche et les fonds ne peuvent pas être utilisés exclusivement pour soutenir un boursier.

#### **OBJECTIFS :**

Les recherches proposées dans la demande doivent porter sur les avancées réalisées auprès des patients atteints d'un cancer du poumon avancé ou métastatique (c.-à-d. de stade III ou IV); en particulier sur les initiatives qui s'adressent aux personnes qui ne bénéficient pas d'un traitement de première intention.

La priorité sera accordée aux propositions qui ont une pertinence pratique directe pour les Canadiennes et Canadiens atteints d'un cancer du poumon.

#### **FINANCEMENT OFFERT**

Pour ce cycle de candidature de 2025, **deux (2) subventions seront accordées, chacune de 25 000 dollars canadiens**. Ces fonds serviront à couvrir les frais directs liés à un projet de recherche défini, y compris les fournitures, les dépenses\*, les salaires et le matériel nécessaires à la réalisation des travaux proposés. Bien que les salaires puissent faire partie des frais, cette subvention n'est pas destinée à servir de bourse. Les coûts indirects\*\* ne sont pas admissibles.

**REMARQUE :** Il est important de noter que cette possibilité de financement de la recherche est destinée à appuyer des projets dont les besoins financiers sont justifiés. L'attribution des fonds se fera en fonction du degré de nécessité financière démontré par les candidats, selon l'évaluation du comité de sélection. Nous mettons l'accent sur une répartition équitable des ressources et encourageons les candidats à faire preuve de transparence dans leurs propositions quant à leurs besoins financiers.



LUNG  
CANCER  
CANADA

CANCER  
PULMONAIRE  
CANADA

AWARENESS. SUPPORT. EDUCATION.

SENSIBILISER. SOUTENIR. ÉDUQUER.

\* Cette bourse est conforme à la convention sur l'utilisation acceptable des fonds de subvention, édictée conjointement par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) : [https://www.nserc-crsng.gc.ca/InterAgency-Interorganismes/TAFA-AFTO/guide-guide\\_fra.asp](https://www.nserc-crsng.gc.ca/InterAgency-Interorganismes/TAFA-AFTO/guide-guide_fra.asp). De plus, cette subvention ne peut être utilisée pour couvrir les frais de publication ou les frais de déplacement liés aux congrès.

\*\* Les coûts indirects de la recherche représentent des dépenses engagées dans le cadre de la recherche qui ne sont pas facilement ou efficacement attribués à des catégories précises. Il peut s'agir, entre autres, des frais généraux, du coût de l'entretien des infrastructures et des locaux, des frais des services de soutien à la recherche, notamment les services centraux de recherche et les services financiers, les ressources en matière de santé et de sécurité au travail, les coûts de conformité aux normes réglementaires de certification, ainsi que l'approvisionnement en ressources essentielles, telles que les services bibliothéconomiques et informatiques.



**LUNG  
CANCER  
CANADA**

**CANCER  
PULMONAIRE  
CANADA**

AWARENESS. SUPPORT. EDUCATION.

SENSIBILISER. SOUTENIR. ÉDUIQUER.

#### **PROCÉDURE DE DEMANDE :**

Le dossier de demande, dûment rempli, doit inclure les éléments suivants :

1. Une **lettre d'intention du candidat** (maximum 1 page)
2. Un **résumé de la recherche proposée** (maximum de 2 pages, simple interligne, taille de la police de caractères 12 points ou plus. Vous pouvez inclure jusqu'à 4 graphiques ou tableaux supplémentaires dans une annexe distincte, en dehors de la limite de 2 pages).
3. Un **énoncé d'impact** qui met en évidence le potentiel du projet d'exercer une influence durable et profonde sur les domaines de recherche concernés, en contribuant à la réduction de l'incidence du cancer du poumon, à la diminution de la mortalité ou d'amélioration de la qualité de vie des patients. L'énoncé devrait décrire de manière explicite comment le projet permettra de réaliser des avancées importantes dans la recherche sur le cancer du poumon, en accélérant et en traduisant rapidement les connaissances acquises à partir des résultats scientifiques. Dans un avenir proche et moyen, ces connaissances doivent se matérialiser par des réalisations concrètes, telles qu'une amélioration de la qualité des soins aux patients, un renforcement des thérapies existantes ou une diminution de la charge.
4. Un **résumé non scientifique en termes simples** (jusqu'à 500 mots).
5. **Budget** – y compris la justification des fournitures, du matériel et du personnel associés au projet de recherche. Il doit inclure le nombre d'employés requis pour effectuer le travail, une description de leur expérience ou de leur niveau de scolarité et leur engagement à l'égard du projet. Si votre projet fait partie d'une initiative plus vaste, veuillez énumérer les autres sources de financement. Cependant, la partie du projet proposée dans cette subvention ne doit pas être couverte par d'autres sources de financement.
6. Les **noms des chercheurs et les C.V.** du chercheur principal et des cochercheurs.
7. Une **déclaration d'appui** de l'établissement du candidat confirmant que la recherche proposée est réalisable dans cet établissement.

#### **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :**

La bourse de recherche Give A Breath est ouverte aux chercheurs, c'est-à-dire à des personnes autonomes dans leurs activités de recherche et qui occupent un poste universitaire ou de recherche dans une institution canadienne qui :

1. Doit commencer à la date d'entrée en vigueur du financement.
2. Permet à la personne de mener à bien le projet de recherche proposé, de s'engager dans des activités de recherche indépendantes pendant toute la durée du financement, de superviser les stagiaires (le cas échéant, conformément à la politique de son institution) et de publier les résultats de la recherche.
3. Oblige la personne à se conformer aux règlements institutionnels concernant la conduite de la recherche, la supervision des stagiaires et les conditions d'emploi du personnel financé.
4. Les boursiers peuvent présenter une demande à condition qu'ils soient sous la supervision d'un chercheur principal qui réunit les critères d'un « chercheur », comme elles sont définies ci-dessus.
5. Les nouveaux chercheurs/chercheurs participant à un projet pilote, à une science fondamentale et/ou à une validation de principe sont fortement encouragés à présenter une demande.



**LUNG  
CANCER  
CANADA**

**CANCER  
PULMONAIRE  
CANADA**

AWARENESS. SUPPORT. EDUCATION.

SENSIBILISER. SOUTENIR. ÉDUIQUER.

### **PROCESSUS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION :**

Les demandes seront examinées par un groupe d'experts composé de membres du comité de recherche de Cancer pulmonaire Canada.

Le processus de dépôt d'une demande comporte deux étapes :

1. Remplir le formulaire de demande en ligne : <https://cancerpulmonairecanada.ca/cancer-pulmonaire-canada/programme-de-recherche/prix-de-recherche-give-a-breath/>
2. Renvoyer le formulaire avec, en pièce jointe, un (1) fichier pdf ou docx comprenant dans un même fichier **tous les éléments de la demande**.
3. Les C.V. doivent être téléchargés dans un fichier distinct.

### **CONDITIONS DE FINANCEMENT :**

Les candidats retenus et toute autre personne participant au projet doivent se conformer pleinement aux politiques de financement de Cancer pulmonaire Canada. Les politiques et les lignes directrices portent sur certains aspects, comme les responsabilités du candidat, la politique sur les langues officielles, les lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, et la reconnaissance de l'aide financière fournie par Cancer pulmonaire Canada dans les remerciements.

La bourse doit être acceptée dans les 15 jours ouvrables suivant la date de l'offre, sinon elle sera annulée et remise au candidat admissible suivant.

Le candidat retenu doit :

- Commencer son projet de recherche dans les six (6) mois suivant la date de début du financement.
- Terminer la recherche dans l'année suivant la date de début ou fournir une mise à jour écrite annuelle s'il s'agit d'un projet pluriannuel.
- Présenter un rapport de résultats final à Cancer pulmonaire Canada dans les trois (3) mois suivant la date d'achèvement.
- Rédiger un document de 500 mots à publier sur les plateformes numérique et papier de Cancer pulmonaire Canada.
- Contribuer à une future campagne de marketing *Give a Breath 5k* pour reconnaître le partenariat entre des événements, comme GaB et la communauté de recherche.
- Participer à une activité communautaire afin d'accroître la sensibilisation au cancer du poumon. Un large éventail d'activités est acceptable pour satisfaire à ces critères (p. ex., une journée de sensibilisation au cancer du poumon à l'hôpital ou dans un centre de santé universitaire, une campagne dans les médias sociaux, un webinaire, une activité de sensibilisation dans les écoles publiques).
- Présenter les conclusions de la recherche lors d'un congrès régional ou national portant sur le cancer du poumon. Les congrès comprennent, sans s'y limiter, le congrès ontarien sur le cancer thoracique, le congrès canadien sur le cancer du poumon, le congrès sur l'oncologie thoracique du Canada atlantique, les assemblées annuelles de l'ACOM, de l'ACRO ou de l'ACCT (associations canadiennes des oncologistes médicaux, de radio-oncologie et de chirurgie thoracique). Des activités locales, comme les journées de recherche étudiante à l'hôpital ou à l'université, peuvent également être prises en considération. Le choix du congrès ou de l'activité doit être approuvé par le comité de recherche de Cancer pulmonaire Canada. Le chercheur est responsable de tous les frais relatifs à la participation à des congrès/activités.
- Cancer pulmonaire Canada est conscient que la recherche en question peut s'inscrire dans un projet de recherche plus vaste et ne diffusera donc les résultats sur un forum public qu'avec un consentement écrit.



**LUNG  
CANCER  
CANADA**

**CANCER  
PULMONAIRE  
CANADA**

AWARENESS. SUPPORT. EDUCATION.

SENSIBILISER. SOUTENIR. ÉDQUER.

## **EXIGENCES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION**

Les boursiers sont tenus de souligner la contribution de Cancer pulmonaire Canada ainsi que de ses partenaires dans toute communication ou publication concernant le projet. Les partenaires participants seront précisés dans la lettre de décision.

## **COORDONNÉES**

Pour toute question au sujet de cette initiative, veuillez communiquer avec Cancer pulmonaire Canada au :  
Téléphone : 416 785-3439/1 888 445-4403, poste 2 ou courriel : [winky@lungcancercanada.ca](mailto:winky@lungcancercanada.ca)

## **LANGUES OFFICIELLES**

Cancer pulmonaire Canada s'engage à promouvoir et à respecter les dispositions applicables de la Loi sur les langues officielles. À ce titre, Cancer pulmonaire Canada encourage les candidats à soumettre leur demande dans la langue officielle de leur choix et s'engage à mener un examen de qualité des demandes présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles. En outre, les candidats sont encouragés à envisager l'intégration des langues officielles et des communautés minoritaires de langue officielle dans leurs recherches, le cas échéant.



LUNG  
CANCER  
CANADA

CANCER  
PULMONAIRE  
CANADA

AWARENESS. SUPPORT. EDUCATION.

SENSIBILISER. SOUTENIR. ÉDUQUER.

## **LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES (LPRPDE)**

Tous les renseignements personnels recueillis par Cancer pulmonaire Canada sur les candidats serviront à examiner les demandes, à recruter des examinateurs, à gérer les subventions et bourses et à en faire le suivi, à compiler des statistiques et à promouvoir et à soutenir la recherche en santé au Canada. Conformément à ces fins, les candidats devraient également s'attendre à ce que les renseignements recueillis par Cancer pulmonaire Canada soient communiqués conformément à la Politique sur les conflits d'intérêts et la confidentialité des organismes fédéraux de financement de la recherche.

Cancer pulmonaire Canada est assujetti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Par conséquent, les dispositions de ces deux lois s'appliqueront à tous les renseignements conservés dans les locaux de Cancer pulmonaire Canada, notamment les ententes de partage des coûts liées à cette possibilité de financement et à toutes les questions s'y rapportant.

Tout en respectant l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels aux organismes fédéraux*, toutes les parties signataires d'une entente de collaboration devront également respecter la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE). La collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels (comme précisés dans la LPRPDE) dans le cadre d'activités commerciales menées en vertu d'ententes de collaboration se rapportant à la possibilité de financement seront conformes à la LPRPDE.